International Journal of Progressive Sciences and Technologies (IJPSAT)
ISSN: 2509-0119.
© 2025 Scholar AI LLC.
https://ijpsat.org/
Vol. 49 No. 2 March 2025, pp. 307-316

L'Efficacité Du Système Des Marchés Publics En République Démocratique Du Congo

Serge BELEPEY MINGA*

*chercheur indépendant

blpserge_bon@hotmail.com/ Tél : +243814927935

(cc) BY

Résumé - Un système des marchés publics bien conçu pourrait contribuer à l'atteinte des objectifs de développement et d'émergence envisagés. En appliquant les principes d'économie, d'efficacité, de transparence et de responsabilité dans la gestion des marchés publics, le gouvernement pourrait renforcer la protection des intérêts publics, en garantissant que les ressources publiques soient employées judicieusement au service du développement économique et social.

Mots -clés. Efficacité, Système, Marché Public

Abstract - A well-designed public procurement system could contribute to achieving the development and emergence objectives envisaged. By applying the principles of economy, efficiency, transparency and accountability in the management of public procurement, the government could strengthen the protection of public interests, ensuring that public resources are used judiciously in the service of economic and social development. (traduit en fonction de la version française)

Keywords - Efficiency, System, Public Procurement.

1. INTRODUCTION.

Le système de passation des marchés publics en République Démocratique du Congo mis en place par l'ordonnance-loi n° 69-054 du 5 décembre 1969 et ses mesures d'exécution n'est plus adapté aux exigences de transparence, de rationalité et d'efficacité qui caractérisent actuellement ce secteur vital à travers le monde [1].

C'est ainsi La loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics et les règlements d'exécution ont été promulguer en y apportant une nouvelle ère dans la gestion et l'exécution de la commande publique en RD Congo. Mais ce bond qualitatif prenait place dans un environnement caractérisé, selon les revues analytiques du système de passation des marchés publics prévalant en RDC avant 2010, par des faiblesses institutionnelles et surtout le manque de cadre professionnels compétent en matière de passation des marchés [2]. Les marchés publics sont des matières qui relèvent de droit en général, en raison de leurs caractères à la fois technique et complexe, difficile à appréhender. Il importe de le situer, en dépit des standards universellement admis, à chaque législation nationale. Les marchés publics regroupent les règles, les procédures et pratiques relatives à la préparation, la passation, ainsi que l'exécution et le contrôle des contrats ayant pour objet l'achat public. Le développement d'un pays ne se résume pas seulement à la masse des ressources dont il bénéfice, mais également, à la connaissance des indicateurs fournis dans le cadre de la gestion des marchés passés par l'Etat. Les entités territoriales décentralisées ou autres personnes morales de droit public, mais exécutés par ou avec la participation des personnes morales de droit privé ou des particuliers [3].

International Journal of Progressive Sciences and Technologies (IJPSAT)
ISSN: 2509-0119.
© 2025 Scholar AI LLC.
https://ijpsat.org/
Vol. 49 No. 2 March 2025, pp. 307-316

Du point de vue légal et réglementaire, le système de passation des marchés publics s'est doté des instruments nécessaires, principalement la Loi relative aux marchés publics précitée et ses divers textes d'applications : Décrets, arrêtés, circulaires, dossiers standards.

Les pratiques frauduleuses qui se font lors de la passation des marchés publics est une entorse majeure dans le fonctionnement économique et financier de la RDC. En effet, depuis 2010, la RDC a promulgué la loi relative aux marchés publics abrogeant ainsi l'ordonnance n° 69-054 du 5 décembre 1969. Cette loi constitue le cadre unique actuel de passation des marchés publics en République Démocratique du Congo et vise le rapprochement des procédures nationales des standards internationaux. Elle s'inscrit dans une vaste réforme dont l'objectif essentiel est la bonne gouvernance économique et financière et s'appuie sur les principes de transparence, d'équité, d'efficacité et d'économie [4].

En réalité, la nouvelle loi est innovatrice car elle a mis en place une Autorité de régulation qui supervise la passation des marchés et la création des mécanismes de contrôle qui assurent le respect des procédures et la sanction des infractions.

En ce qui concerne la connaissance sur les différents concepts sur le risque de corruption lors de la passation des marchés publics, Il y a lieu de citer ici quelques un, notamment ; l'action de soudoyer quelqu'un pour bénéficier des faveurs, l'entente entre deux parties pour gagner un marché de manière illicite, une action qui dissimule délibérément des éléments de preuve sur lequel se fonde une enquête ou encore le fait de porter préjudice directement ou indirectement à une partie ou à ses biens en vue d'influencer indûment ses actions. Tous ces éléments illustrent mieux la perception sur la connaissance des pratiques frauduleuses constatées en RDC lors de la passation des marchés publics [4].

En ce qui concerne le sort ou mieux la sanction réservée au soumissionnaire ou à l'Autorité Contractante, nous référant à la loi n°10/010 du 27 Avril 2010, les sanctions prévues à cet effet sont de deux ordres, notamment les dispositions pénales et des dispositions administratives.

Ainsi, notre étude effectue une analyse sur l'efficacité du système de gestion des marchés publics en République Démocratique du Congo, fixe les lecteurs sur les 4 principaux indicateurs de l'efficacité de gestions des marchés publics : le cadre légal et règlementaire, le cadre institutionnel et capacité de gestion, la pratique du marché et les opérations d'achat et intégrité et transparence du dispositif de passation des marchés.

Partant un constat, quatorze (14) ans après l'installation du système de passation des marchés, celui-ci n'est pas bien assis, les institutions devant œuvrer dans ce secteur ne sont pas installé surtout dans les provinces là ils sont inexistants, la loi relative aux marchés publics est encore méconnue même les acteurs qui sont censés à la manipuler, la lutte contre la corruption, les insuffisances dans l'exécution des marchés publics. Voilà, les résultantes des pratiques frauduleuses dans le système de gestion des marchés publics. Pour combattre ces pratiques, il est important de mieux les connaitre et aussi mieux détecter les indices de fraude dans les procédures.

Notre préoccupation tourne autour de la question principale suivante : **Est-ce que le système des marchés Publics en RD Congo est-il efficace ?** De cette question des nombreuses interrogations sont posées : Est-ce que la loi relative aux marchés public est-elle connue ? Quel est le taux d'installation des institutions œuvrant dans le marché ? Que faire pour bannir la fraude et la corruption dans le système de passation des marchés publics ? Quel est le niveau d'application des normes juridiques à la passation des marchés publics ? Ou encore comment peut- on assurer le strict respect du droit dans la passation et l'exécution des marchés publics en RDC ?

La Loi qui est intervenue en 2010, c'est une loi très peu connue des gens, très peu connue même des utilisateurs, très peu connue même des personnes intéressées, cette méconnaissance à créer une distance entre la loi et la réalité, et cette loi n'arrive pas à produire des résultats entendus de tous, enfin de bannir la fraude, la corruption et à conduire le pays vers le développement promis. Partant de ce fait, nous insinuons que l'efficacité du système de gestion des marchés publics en RD Congo serait négative. Dans le contexte, où le climat des affaires ne soit favorable, les conditions d'application de la loi conduiraient au non-respect du cadre légal, du cadre procédural et du cadre institutionnel. Et l'exécution ainsi que l'attribution des marchés publics en RD Congo privilégieraient le mode d'entente directe « gré à gré » au détriment d'Appel d'Offres Ouvert. Aussi, les

International Journal of Progressive Sciences and Technologies (IJPSAT)
ISSN: 2509-0119.
© 2025 Scholar AI LLC.
https://ijpsat.org/ Vol. 49 No. 2 March 2025, pp. 307-316

entrepreneurs, les fournitures et les prestataires contracteraient les marchés chez les privés ou des organisations neutres pour manque de confiance au système des marchés publics. Ainsi, le seul remède serait d'abord la maitrise parfaite de la loi et sa stricte application, qui condamnerait et sanctionnerait sévèrement les mauvaises pratiques.

Objectifs.

Ce travail se fixe comme objectif général d'analyser l'efficacité de la gestion des marchés publics en RD Congo.

De façon spécifique, il vise à :

- ✓ Recenser tous les dossiers traités par la Direction Générale de Contrôle et des Marchés Publics durant les années 2011-2020.
- ✓ Identifier les indicateurs de la performance de l'efficacité de gestion des marchés publics ;
- ✓ Présenter les argumentations inférieures à (5%) ou supérieur à (90%) du taux de l'efficacité de la gestion des marchés publics., Il s'agira de déterminer pour la RD Congo, le nombre et le pourcentage des indicateurs respectés, des indicateurs qui ont subi une amélioration, des indicateurs stables, des indicateurs qui ont fait l'objet d'une régression et des indicateurs non renseignés, à partir des informations fournies par les organes de contrôle et de régulation du système de passation des marchés publics et des délégations de service public.

2. METHODOLOGIE

Pour mener à bon point cette recherche, nous avons procédé à l'étude documentaire sur les marchés publics se basant sur les rapports annuels de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, de la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics, des Cellule de Gestions des Projets et des Marchés Publics, de la Loi, des Décrets, des Arrêtés. A la suite ces données ont été photographiées, qui nous ont permis de procéder à l'analyse critique de performance de l'efficacité du système de gestion des marchés en RD Congo, en se basant sur la méthodologie d'évaluation des systèmes de passation des marchés (MAPS) de l'OCDE (Organisation pour le Coopération et le Développement Economiques) afin de vérifier si le système ou les procédures mises en place en RD Congo sont efficaces. Sur ce, nous nous sommes focalisés sur les **4 principaux indicateurs** de performance de l'analyse de l'efficacité de la gestion des marchés, à savoir :

1. **Le cadre légal et règlementaire**
2. **Le cadre institutionnel et capacité de gestion**
3. **La pratique du marché et les opérations d'achat et**
4. **L'intégrité et transparence du dispositif de passation des marchés**.

Ensuite, à travers les diagrammes, les pourcentages, la moyenne et les histogrammes nous avons retracé la situation générale de l'efficacité du système de la gestion des marchés publics en République Démocratique du Congo.

3. RESULTATS.

La présentation des résultats se fera statistiquement, afin de connaitre le nombre total des dossiers traités par la DGCMP, leur pourcentage et leur moyenne en allant de 2011 à 2020 en R.D Congo.

International Journal of Progressive Sciences and Technologies (IJPSAT)
ISSN: 2509-0119.
© 2025 Scholar AI LLC.
https://ijpsat.org/
Vol. 49 No. 2 March 2025, pp. 307-316

Tableau1 : Répartition en volume des dossiers traités par la DGCMP de 2011 à 2020

Dossiers traités	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL	%	Ẋ
PPM	89	130	277	297	331	274	199	245	300	363	2505	21,3	25
DAO	48	80	240	180	175	236	137	241	302	311	1950	16,6	19,5
REO	32	59	264	339	237	179	--	225	197	212	1744	14,8	17,4
DP	02	9	29	51	24	19	--	15	14	19	182	1,5	1,8
Rap MI, PT et PF	--			--		---		33	35	27	95	0,8	0,9
Autorisation AOR	--	--		--		98		92	87	104	381	3,2	3,8
Autorisation REDEL	--	--		--		133		157	124	100	514	4,3	5,1
Gré à gré	17	31	63	72	165	160		138	215	218	1079	9,2	10,7
Autre spéciale	16	25	181	173	117		273	36	39	15	875	7,4	8,7
Projet Contrat	6	8	74	137	210	206	--	345	363	347	1696	14,4	16,9
Projet Avenant	0	4	9	44	53	63	--	35	41	28	277	2,3	2,7
AMI	0	9	21	17	14	5		4		30	100	0,8	1
TDR	0	9	12	21	08	5		5		22	82	0,6	0,8
Convention	0	0	45	125	30	18		--	---	---	218	1,8	2,1
Avenant aux conventions				29		--		---	---	----	29	0,2	0,2
Total	**210**	**364**	**999**	**1 386**	**1364**	**1396**	**609**	**1 571**	**1 717**	**1 796**	**11727**	100	117,2

Source : https://www.dgcmp.cd du 29/07/2024

Il ressort de ce tableau qu'un total de **11 727** dossiers traités recensés de 2011 à 202 a été conclu par la DGCMP, avec 2505 Plan de Passation des Marchés soit 21,3%, 1950 Dossiers d'Appel d'Offre soit 16,6%, 1744 Rapport d'évaluation des Offres soit 14,8% ; 1996 projets de contrats soit 14.4% ; 1079 gré à gré soit 9,2% ; 875 autorisations spéciales soit 7,4reduction de délai de publicité soit 4,3% ; 514 381 appel d'Offre Restreint soit 3,2% ; 277 Projet d'Avenant soit 2,3% ; 218 conventions soit 1,8% ; 182 demande des propositions soit 1,5% ; 100 avis des manifestation d'intérêt soit 0,8% ; 95 rapports propositions techniques et Financiers soit 0,8% ; 82 Termes de Références soit 0,6% et 29 avenants aux conventions soit 0,2%.

International Journal of Progressive Sciences and Technologies (IJPSAT)
ISSN: 2509-0119.
© 2025 Scholar AI LLC.
https://ijpsat.org/
Vol. 49 No. 2 March 2025, pp. 307-316

Tableau 2 : Répartition de nombre des marchés publics recensés de (2011-2020) par mode de passation

MODE DE PASSATION	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL	%	Obs
C.F	59	308	466	710	1178	1220	584	932	488	744	**6689**	**52,13**	1ére
AOON	114	491	666	257	315	277	147	97	134	114	**2612**	**20,36**	2éme
G.G	164	146	127	178	322	263	273	114	86	128	**1801**	**14,03**	3éme
AOOI	27	68	128	104	65	59	63	58	40	56	**668**	5,20	4éme
Non précis	--	509	--	--	--	--	--	--	--	--	**509**	3,96	5éme
AONR	153	49	56	86	61	20	38	15	13	5	**496**	3,86	6éme
AOIR	6	13	8	8	4	3	7	1	1	3	**54**	0,42	7éme
TOTAL	**523**	**1075**	**1451**	**1343**	**1945**	**1792**	**1112**	**1217**	**762**	**1050**	**12829**	**100,00**	

Source : Division statistique et documentation de l'ARMP/RDC

Il ressort de ce tableau que la Consultation des Fournisseurs est le mode le plus attribué avec 6689 des marchés publics soit 53,13%, suivi respectivement des AOON avec 2612 marchés publics soit 20,36%, le Gré à gré avec 1801 marchés soit 14,03%, des AOOI avec 668 marchés soit 5,20%, Mode non précis en 2012 avec 509 soit 3,96%, des AONR avec 496 marchés publics soit 3,86 % et afin AOIR avec 54 marchés soit 0,42%.

Tableau 3 : les coûts des marchés publics recensés de (2011-2020) par type des marchés

ANNEES	COÜTS DES TYPES DES MARCHES PUBLICS EN USD				TOTAL en USD
	TRAVAUX	FOURNITURES	SERVICES	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	
2012	34792705,23	45030081,25	722654,2427	122678979,9	**203 224 420,6**
2013	345 760 789,00	1 406 440 726,00	849 267 831,00	8 034 744,00	**2 609 504 090,00**
2014	365 795 469,79	172 850 970,28	402 000 194,72	18 156 197,78	**958 802 832,57**
2015	1 119 562 019,00	577 545 889,00	549 105 397,00	26 427 485,00	**2 272 640 790,00**
2016	1 352 453 677,07	998 763 192,49	71 976 889,00	42 681 330,58	**2 465 875 089,14**
2017	872 147 929,60	179 293 246,70	58 223 800,98	324 450 325,10	**1 434 115 302,38**
2018	150 942 730,70	207 271 196,37	369 538 314,12	38 067 549,07	**765 819 790,26**
2019	135330956,3	170933309,1	21298743,46	74274755,27	**401 837 764,1**
2020	268683614,3	507280308,7	154867781	22999494,76	**953831198,7**
2021	144 628 258,47	233 296 683,72	34 595 769,45	16 879 091,24	**429 399 802,88**
TOTAL	4790098149	4498705604	2511597375	694649952,7	**12 495 051 081**
%	38,34	36,00	20,10	5,56	**100**
	1ér	2éme	3éme	4éme	

Source : Division statistique et documentation de l'ARMP/RDC

International Journal of Progressive Sciences and Technologies (IJPSAT)
ISSN: 2509-0119.
© 2025 Scholar AI LLC.
https://ijpsat.org/ Vol. 49 No. 2 March 2025, pp. 307-316

Il ressort du tableau que les marchés des travaux sont les plus payés durant la période allant de 2012-2021, soit 38,34% des montants globaux, suivi respectivement des marchés de fournitures à 36%, des marchés des Prestations Intellectuelles avec 20,10% et des marchés de services avec 5,56%.

4. DISCUSION.

Eu égard de ce qui précède, les résultats découlant de cette étude montrent la vision globale du système de gestion des marchés publics en République Démocratique du Congo. Pour assurer la surveillance multilatérale dans le domaine des marchés publics et des délégations de service public, la Commission de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine) a mis en place des indicateurs de performance, en collaboration avec les Etats membres. L'indicateur est une variable qui permet de mesurer un aspect d'un phénomène dans le but de vérifier l'atteinte d'un objectif, de comparer des entités différentes ou une entité dans le temps ou qui permet de mettre en contexte l'interprétation d'autres mesures. Les principaux indicateurs de performance ont été retenus en tenant compte des différentes étapes de la passation des marchés, du règlement des contentieux issus desdits marchés et du renforcement des capacités [5]. Une synthèse des indicateurs de performance a été consolidée et figure dans ce travail. A partir des informations collectées par l'organe de contrôle du système de passation des marchés publics en l'occurrence la DGCMP, nous sommes arrivées à partir de ces 4 indicateurs principaux catégoriser 17 éléments d'appréciations (les sous indicateurs) afin de nous faciliter à bien procéder à l'analyse de l'efficacité.

4.1 Le cadre légal et règlementaire

Le cadre légal est le premier indicateur pour analyser l'efficacité de la gestion des marchés publics, c'est le fondement même avant toute mise en place d'un système des marchés publics. La RD Congo possède un cadre légal bien fourni avec la Loi 10/010 du 27 avril 2010 et ses mesures d'applications, compléter par des Décrets, des Arrêtés, des Décisions, des circulaires et les dossiers standards des marchés publics. Dernièrement, ces textes venaient d'être enrichis par le Décret N°23/12 du 03 mars 2023 portant manuel de procédure des marchés publics, parmi entre outre les innovations portées, l'ARMP a désormais le pouvoir d'annuler la procédure d'attribution d'un marché public entachée d'irrégularité et de sanctionner les récalcitrants, avec l'installation des officiers de Police judiciaires à compétence restreinte.

Le respect de Loi doit être la règle d'or pour une bonne efficacité de la gestion des marchés publics, c'est ainsi ces éléments d'appréciation ci-après ont été analysé pour conclure si le système de passation des marchés public en RD Congo est-il efficace ou pas.

a. **Le niveau de la maitrise des dispositions légales et réglementaires**, c'est l'élément primordial pour la réussite et l'installation d'un système de passation des marchés publics efficace, en ce qui concerne la RDC, il sied de clarifier que les acteurs publics et privés ouvrant dans ce secteur des marchés publics ne maitrisent à peine cette discipline. Il n'existe aucun statistique à ce sujet donc cet élément d'appréciation est non respecté, d'où la formation et la mise à niveau s'imposent.

b. **Délai de réaction de l'organe du contrôle sur le traitement des PPM, des DAO, des REO, des Projets des contrats, des avenants et des autorisations spéciales** : 15 jours calendriers pour l'obtention de l'Avis de Non Objection, le nombre de jours respectés, car la référence est de deux semaines, élément d'appréciation respecté.

c. **Obligation de la publication des AAO et des PPM sur le site de l'ARMP** : le statistique n'est pas renseigné. Les AAO doivent aussi être publier dans une presse de large diffusion, l'élément d'appréciation respecté, car la référence du délai de la publicité d'un AAO est de 30 jours calendaire. Il y a une amélioration les PPM et les AAO sont publiés sur le site ARMP, il n'existe pas de statistique.

d. **Respect du PPM dans le cadre l'exécution** : information indisponible, le nombre des marchés inscrit dans les PPM n'ont pas été communiqué. Les marchés inscrits ne sont pas tous exécutés, allant de 2011 à 2020, la DGCMP a traités 2505 PPM, soit 21,3% de tous les dossiers, l'élément d'appréciation est non respecté.

e. **La qualité du DAO** : le DAO ne doit pas contenir les germes de fraude ou d'orienter un marché, le nombre des DAO traités par la DGCMP allant de 2011 à 2020 est de 1950 sur un total de 3 923 marchés passés par Appel d'Offres Ouvert, soit 48,4

%. Ce taux est inférieur au taux de référence de plus de 90%, qui devrait garantir l'accès libre à tous candidats éligibles, car les Appel d'Offres Ouvert devraient être privilégié par rapport aux modes dérogatoires, cet élément d'appréciation est non respecté.

f. Le délai de réaction de l'Autorité Approbatrice : la référence est de 10 jours calendaire dès réception de la demande de l'approbation, le nombre de jour pour approbation est souvent non respecté, pour la plupart des cas, les approbations sont tacites, il n'existe aucun statistique dans ce sens, l'élément d'appréciation non respecté.

g. Le recours aux procédures normales (voir le tableau 2), les résultats obtenus classent l'Appel d'Offres Ouvert National est en deuxième position et le gré à gré en troisième position par rapport au nombre de mode de passation attribué, par contre le résultat statistique montre que le mode gré à gré est significatif, c'est-à-dire c'est le mode par lequel les AC préfèrent passer leurs marchés. Le recours aux procédures normales est faible 20,84% pour l'AOON et 5,41% pour l'AOOI. Cet élément d'appréciation est non respecté, ces taux sont inférieurs au taux de référence de plus de 90 %, donc on constate le recours excessif des procédures de dérogations.

4.2 Le cadre institutionnel et capacité de gestion

Le cadre institutionnel est le deuxième indicateur de performance de l'efficacité de la gestion des marchés publics, sans les institutions, il n'y aura pas les acteurs intervenant dans le processus de préparation, de passation, de contrôle et d'exécution des marches publics.

Le cadre institutionnel offre des avantages quant à la séparation des attributions par des organes de régulation, de contrôle, d'approbation et d'exécution.

On reconnaît l'efficacité d'un pouvoir par la qualité de ses institutions, quatorze ans après l'implémentation de la Loi relative aux marchés publics en 2010, l'installation des institutions sont inexistant dans l'ensemble de la République Démocratique du Congo à part dans la capitale Kinshasa.

Le manque des infrastructures, des routes, des outils de travail, des équipements décents rend difficile cette mise en œuvre à l'Intérieur du pays.

Les éléments d'appréciation ci-dessous, nous permettront de porter notre jugement sur la qualité des institutions :

h. La qualité des Institutions : la RD Congo avec 21 provinces a du mal à installer les Directions Provinciales par manque des infrastructures et du personnel. Le nombre des institutions installés en RD Congo n'est pas renseigné officiellement, l'élément d'appréciation est non respecté.

i. La qualité des travaux des commissions : les membres des commissions manquent des locaux spécifiques pour traiter et analyser les dossiers des marchés publics à toute discrétion et garder le caractère confidentiel de leur analyse, pas de motivation pour les membres des commissions en les laissant à la merci de multiples tentations, pas de fonctionnement pour acquérir des outils de travail. Les Appels d'Offres Ouvert (voir tableau 36) : AOON+AOOI+AONR+AOIR= 3 923 et le REO =1758, le taux de REO par rapport aux AOO est 44,81 %, ce taux est inférieur au taux de référence de 90%, c'est élément d'appréciation est non respecté.

j. La qualité du Comité de Règlement des Différents : 181 recours et contentieux émis par Le CRD de l'ARMP allant de 2013 à 2021 (source : https://www.armp-rdc.org/index.php/fr/publications du 29/07/2024), aucune décision n'a fait l'objet d'un recours devant contestation devant les juridictions nationales soit un taux de 0% des recours traités. Donc l'élément d'appréciation est respecté car le taux est inférieur à 5%. L'année de 2012 n'a pas été renseigné.

4.3 Les pratiques du marché et les opérations d'achat

L'expertise en marché public demande des tacts professionnels d'honnête et d'intégrité, la pratique du marché est le 3^{éme} indicateur sur l'efficacité de la gestion des marchés publics, pour ce faire, les éléments d'appréciation suivant pour permettront notre jugement quant à ce.

International Journal of Progressive Sciences and Technologies (IJPSAT)
ISSN: 2509-0119.
© 2025 Scholar AI LLC.
https://ijpsat.org/
Vol. 49 No. 2 March 2025, pp. 307-316

k. **Qualité du contrat** : 277 contrats ont fait l'objet d'avenant soit 2,3 % sur un total de 1696 contrats initiaux soit 14,4%, le taux est supérieur au taux de référence de 5%, cet élément d'appréciation n'est pas respecté.

l. **Délai l'exécution des marchés :** règlementairement, c'est 45 à 60 jours après la signature du contrat, nous constatons que l'exécution des marchés interviennent plusieurs mois voire même quelques années après. Cet élément d'appréciation n'est pas respecté.

m. **Nature de marché et financement** : (le tableau 3 renseigne mieux), les marchés des travaux ont payé à 38,34%, suivi des marchés des fourniture 36,00% ; marché de service à 20,10% et les Prestations Intellectuelles à 5,56%. Ces paiements sont pris en charge entièrement par le budget de l'Etat. On constate une augmentation des marchés des travaux, des fournitures, de service et des Prestations Intellectuelles en nombre et montant, cet élément d'appréciation s'améliore.

n. **Délai du paiement** : non communiqué officiellement, les paiements des marchés publics ne respectent pas les clauses du contrat dans la plus tard des cas, voire même sélectif par le Ministère ayant les finances en sa charge. C'est ici ou les mauvaises pratiques refont surface avec le fameux rétrocommission, cet élément d'appréciation est non respecté et ne s'améliore pas.

o. **Qualité de l'exécution du marché** : les marchés inscrit dans les PPM ne sont pas tous exécutés, nous avons recensé **13 223** attribués contre un paiement **13 486 494 960,41 USD**, soit **17,67 %** sur un total de **76 345 562 581 USD** du Budget National [6]. Cet élément d'appréciation n'est pas respecté, le taux de paiement de 17,67% ne permettra pas la RD Congo de développer ses infrastructures, d'acquérir des biens et service à des prix compétitifs et de procéder au recrutement de qualité.

4.4 Intégration et transparence du dispositif de passation des marchés

L'intégration et transparence sont les 4^{éme} indicateur et le thermomètre pour juger sur l'efficacité de la gestion des marchés publics. L'intégrité et la transparence sont les éléments parmi les principes fondamentaux régissant les marchés publics en RD Congo. Pour une bonne transparence, les modes d'Appel d'Offres Ouvert sont privilégiés au détriment des ententes directes. Les éléments d'appréciation ci-après, permet de considérer l'évolution d'un processus.

p. **La Transparence dans le Système de passation des marchés**, en ce qui concerne la transparence, sur un total de 3280 Appels d'Offre Ouvert National et International réunis représentant 25,56% de la procédure recommandée pour favoriser cette transparence ; 6689 soit 52,13 pour les Consultation aux Fournisseurs, 1801 soit 14,03% pour les grés à gré, 550 soit 4,28 % pour les Restreints Nationaux et internationaux et 509 soit 3,96 pour le mode non précis. Le taux acceptable pour le gré à gré doit être inférieur au taux de référence qui est de à 5%, cet élément d'appréciation n'est pas respecté.

q. **Confiance au système de passation des marchés** : le statistique ne renseigne rien à ce sujet, les soumissionnaires n'ont plus confiance à ce système de marchés publics, la procédure est longue, les contrats des marchés ne sont pas payés, se faire payer est devenu un parcours des combattants, la fraude, le favoritisme, le tribalisme, le trafic d'influence, le monnayage sont là les maux qui gangrènent le système de marchés public en RD Congo, l'élément d'appréciation non respecté.

5. CONCLUSION

La liberté d'accès à la commande publique découle des principes constitutionnels d'égalité des citoyens devant la loi et de la liberté de concourir. La liberté d'entreprendre, l'égalité de traitement des candidats, la transparence de la procédure… tels sont les principes fondamentaux qui gouvernent le processus de passation des marchés publics en RD Congo et s'imposent aux acheteurs publics qui conçurent à éradiquer le fléau qui gangrène les marchés publics et en général, la gestion des finances publiques : la corruption. En ce qui est des contraintes juridiques, interdiction est faite aux entrepreneurs, aux fournisseurs et aux prestataires de service, de commettre certain actes, qualifiés d'improbe, dans la passation ou dans l'exécution des marchés publics, sous peine des sanctions administratives et ce, sans préjudice des peines prévus par la loi pénale. Le seul remède afin que les marchés publics réussissent dans notre pays, c'est le respect strict de la Loi.

Cette étude à révéler les imperfections dans le système de gestion quotidienne des marchés publics, dans l'attribution et exécution des marchés.

International Journal of Progressive Sciences and Technologies (IJPSAT)
ISSN: 2509-0119.
© 2025 Scholar AI LLC.
https://ijpsat.org/ Vol. 49 No. 2 March 2025, pp. 307-316

Somme toute, nous retenons que pour le compte de la RD Congo qu'au cours des années allant de 2011 à 2020, aucun indicateur principal sur les 4 est resté stable durant ces 10 ans. Le niveau de la variation de 17 éléments d'appréciation (sous indicateurs) se présente comme suit :

- ✓ 3 sur 17 éléments d'appréciation ont été respecté (b, c et j) soit un taux de 17,64% : taux en évolution positif.
- ✓ 13 sur 17 éléments d'appréciation ne sont pas respectés (a, d, e, f, g, h, i, k, l, n, o, p et q) soit un taux de 76,47% : taux en évolution négatif.
- ✓ 3 sur 17 éléments d'appréciation subissent une amélioration (a, c et m) soit un taux 17,64% : taux en évolution positif.
- ✓ 6 sur 17 éléments d'appréciation n'ont pas pu être renseigné officiellement (a, c, d, h, n et q) soit un taux 35,29% : taux en évolution négatif. Tous ces sous indicateurs devraient être recenser pour permettre connaitre le taux.

Les efforts considérables entrepris par le pouvoir public ne peuvent pas être réellement efficaces économiquement et atteindre les objectifs visés que s'il existe un système intègre des marchés publics basé sur des principes fondamentaux tels que l'égalité de traitement, la concurrence entre les différents soumissionnaires, la transparence dans les procédures et le respect scrupuleux des règles établies.

Malheureusement, un diagnostic sur l'efficacité du système des marchés publics laisse entrevoir que les procédures d'attribution manquent souvent de transparence et ne répondent pas toujours à des critères de sélection objectifs. Il en va également de l'exécution de ces marchés qui se trouvent parfois confrontée à de nombreuses insuffisances et difficultés pouvant s'expliquer essentiellement par les vices qui ont entaché leur passation, en amont. Ce manque de transparence et d'objectivité se traduit par un recours récurrent et accru au mode de passation et d'attribution dérogatoire des marchés publics de gré à gré.

L'autopsie faite sur le système des marchés publics a une incidence significative sur l'efficience de l'utilisation des fonds publics et, plus généralement, sur la confiance du public dans le gouvernement et la bonne gestion des affaires publiques. Un système de marchés publics bien conçu pourrait contribuer à l'atteinte des objectifs de développement et d'émergence envisagés.

L'efficacité du système des marchés publics en RD Congo ne dépends pas seulement de nombre de marchés attribués et exécutés, de l'Autorité Contractante qui a le plus contracté les marchés publics, de la manière dont les marchés publics sont payés, de la présence des textes régissant les marchés publics ou l'installations des institutions œuvrant dans le secteur des marchés publics mais elle dépend aussi d'un environnement popiste à bien manager les marchés publics sans contraintes.

L'absence d'une Politique Nationale des Marchés Publics en RD Congo ou d'un Plan National des Marchés Publics rends difficile afin de connaitre si le système des marchés publics est efficace.

C'est ainsi, à l'issue de l'analyse de l'efficacité du système des marchés publics en RD Congo basées sur les 4 principaux indicateurs de l'efficacité de la performance de la gestion des marchés publics à savoir : le cadre légal, le cadre institutionnel, la pratique dans l'exécution des marchés publics, l'intégrité et la transparence dans le système des marchés publics et les 17 sous indicateurs (éléments d'appréciations) détaillés ci-haut, nous sommes arrivés à conclure que l'efficacité du système des marchés publics en RD Congo est négative.

6. REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier mon ami, **MANDEFU MALEMBA Olivier**, pour ses multiples sacrifices, **Fideline KASEKA** ainsi que **les BELEPEY** : **Ourielle et Prunelle** pour leur soutien moral et familial.

REFERENCES

[1] Anonyme, 2010 : Journal officiel de la République Démocratique du Congo, *Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics*, 51 éme année du 30 avril 2010, 34 pages.

[2] MWILANYA W, 2016 : Le droit congolais des marchés publics, édition Harmattan. Paris. 2016, 356 pages.

[3] ESAMBO K, 2016 : Le droit congolais des marchés publics, édition Harmattan. Paris. 2016, 282 pages.

[4] MOBONGOBI J, 2018 : Manuel du Droit Congolais de Marchés Publics, édition universitaire Européennes. Paris, 96 pages.

[5] Anonyme, 2018 : Autorité de Régulation des Marchés Publics de Benin « ARMP », *Rapports sur l'efficacité et l'intégrité du système national des marchés publics.*

[6] BELEPEY M. 2024 : Analyse de l'efficacité de la gestion des marchés publics en RD Congo : Contraintes juridiques et impact socioéconomiques, Mémoire pour l'obtention du master en Gouvernance et Management Public de l'Université Senghor Campus - RDC.